

RECTIFICATIFS

Rectificatif à directive 2013/10/UE de la Commission du 19 mars 2013 modifiant la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols afin d'en adapter les dispositions en matière d'étiquetage au règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 77 du 20 mars 2013)

Page 21, article 3, paragraphe 1, le deuxième alinéa est remplacé par le suivant:

«Ils appliquent ces dispositions à partir du 19 juin 2014 en ce qui concerne les générateurs aérosols contenant une seule substance.»
